



Formation/Action Veille 360°

*Mise en place d'un dispositif de veille professionnel
dans son entreprise*

BULLETIN D'INSCRIPTION

PARTICIPANT(S) A LA FORMATION

	Participant 1	Participant 2
Nom		
Prénom		
Fonction		
Société		
Email		
Tél		

ENTREPRISE CONTRACTANTE

Raison sociale :

SIRET : Effectif :

Activité :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Mobile :

Responsable de la Formation :

ORGANISME A FACTURER

Entreprise contractante :

Contact :

Modalités de paiement : Totalité 1^{er} versement :€ Chèque n°

OU

OPCO (Nom de l'Organisme Collecteur Agréé) :

Adresse :

Tél : Nom du contact :

Toutes les informations recueillies sur ce bulletin sont nécessaires pour prendre en compte l'inscription



- 29 Avril 2025
- 14 Novembre 2025

Durée : 1,5 jour (10h) réparti comme suit :

- Session 1 (formation collective) : 1 jour (7h)
- Session 2 (formation individuelle) : 0,5 jour (3h) **défini selon les disponibilités de l'entreprise**

Horaires :

- Session 1 : 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h
- Session 2 : **définie selon les disponibilités de l'entreprise**

Lieu : présentiel : CCI Nice Côte d'Azur – Site de Sophia Antipolis - lieu accessible PMR
OU
en distanciel - Via Teams

- **J'ai pris bonne note que le coût total de la Formation/Action Veille 360°** à la charge de l'entreprise sera de 1400 € HT / participant soit **1680 € TTC** (se rapprocher des OPCO pour une éventuelle prise en charge).
- **Je règle le premier versement de 840 € TTC**
Une facture acquittée sera adressée à l'entreprise par la CCI Nice Côte d'Azur
- **Je m'engage à verser le solde de 840 € TTC à l'issue de la première session, sur présentation de la facture de la CCI Nice Côte d'Azur.**
- Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'inscription et des conditions générales de vente annexées au bulletin d'inscription
- Je confirme la demande d'inscription à la Formation/Action Veille 360°
- Je déclare avoir lu et accepté le règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur

IMPORTANT

Nous vous rappelons que seules les demandes d'inscription accompagnées du premier versement seront prises en considération.

Fait à : le :

*Signature obligatoire précédée de la mention
« lu et approuvé, bon pour accord »*

Cachet de la Société

**A retourner par courrier accompagné
du 1^{er} versement de 840€ TTC à l'ordre de la CCI Nice Côte d'Azur à :**

CCI Nice Côte d'Azur - Marjorie BILLAUD –
Responsable Transition Numérique & Intelligence Economique
Direction Appui aux Entreprises et Territoires
20 bd Carabacel - CS 11259 - 06005 NICE CEDEX 1
Mob. : 06 75 59 95 29
Courriel : marjorie.billaud@cote-azur.cci.fr



Conditions d'inscription

► INSCRIPTION

Un nombre minimum (2) et maximum (14) de participants est défini pour chaque session de formation.

Les demandes d'inscription pour une session cessent d'être retenues lorsque le quota est atteint.

L'inscription à l'action de formation est prise en compte à réception par courrier ou pièce attachée à un courriel, avant le début de la formation :

- ✓ **du bulletin d'inscription** dûment complété et signé qui aura été retourné,
- ✓ accompagné de **la convention de formation** (formation continue, prise en charge) **dûment complétée et signée** entre la **CCI Nice Côte d'Azur et l'Entreprise contractante**,
- ✓ **et de son règlement (total ou partiel)**.

En cas de règlement de l'inscription par un organisme collecteur agréé par l'Etat (OPCO), la convention est à transmettre sans attendre à l'OPCO en même temps que la demande de prise en charge. L'accord de prise en charge de l'OPCO doit être retourné à la CCI Nice Côte d'Azur.

► CONFIRMATION DE L'INSCRIPTION

L'inscription définitive donne lieu à un e-mail de confirmation qui est adressée dès lors que le seuil minimum est atteint.

► REPORT OU ANNULATION

La CCI Nice Côte d'Azur se réserve le droit de reporter ou d'annuler la formation pour laquelle un nombre insuffisant de participants aura été inscrit.

Dans ce cas, elle procède au remboursement de la totalité des droits d'inscription éventuellement reçus.

Toute demande de report formulée par un participant, avant le début de la session, se fera selon les places disponibles. Elle devra, pour être valable et intervenir sans frais, être effectuée par écrit (e-mail, courrier), dans un délai minimum de 30 jours calendaires avant la date.

En cas d'annulation par un participant de son inscription, l'annulation devra être faite par courrier recommandé avec avis de réception envoyé à l'adresse indiquée sous le bulletin d'inscription. La date prise en compte pour le remboursement sera celle de la réception du courrier par les services de la CCI Nice Côte d'Azur et donnera lieu à application des modalités financières suivantes :

- ✓ Annulation plus de 30 jours calendaires avant le début de la formation : remboursement de la totalité des sommes éventuellement versées.
- ✓ Annulation entre 7 et 30 jours calendaires avant la formation : la CCI Nice Côte d'Azur se réserve le droit de facturer le 1^{er} versement de 840,00 € à titre de dédit.
- ✓ Annulation moins d'une semaine calendaire avant la formation. La CCI Nice Côte d'Azur se réserve le droit de facturer jusqu'à 100% du prix à titre de dédit.

► CONTENUS

Tous les moyens seront mis en œuvre pour que les formations soient organisées par les meilleurs intervenants.

Les informations communiquées lors des formations ont fait l'objet de nombreuses vérifications de notre part, mais des modifications peuvent être rendues nécessaires. La responsabilité de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur ne pourra en aucun cas être recherchée du fait des dommages de toute nature, qu'ils soient directs ou indirects résultant, notamment, des décisions susceptibles d'être prises sur la base de ces informations.

Les informations recueillies sous ce bulletin d'inscription sont nécessaires pour le traitement de l'inscription à la formation. La CCI Nice Côte d'Azur (20 bd. Carabacel – CS 11259 – 06005 NICE CEDEX 1, représentée par son Président) est responsable de ce traitement de données. Ces informations ne feront l'objet de communications extérieures que pour satisfaire à des obligations légales et réglementaires. Ces informations sont conservées pendant dix ans pour répondre à la législation relative au contrôle de la formation continue.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen sur la protection des données (2016/679) du 27 avril 2016, les personnes dont les données sont recueillies disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des données les concernant, de limitation, d'opposition au traitement et d'organisation du sort des données post-mortem. L'ensemble de ces droits peut être exercé à l'adresse électronique ou postale suivante :

CCI Nice Côte d'Azur- Direction Appui aux Entreprises et Territoires

20, bd Carabacel - CS 11259 - 06005 NICE CEDEX 1 - Tél : 0 800 422 222 - marjorie.billaud@cote-azur.cci.fr ou en contactant le DPO (DPO@cote-azur.cci.fr). Conformément à la réglementation en vigueur, votre demande doit être signée et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature. Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle (CNIL).



Conditions générales de vente

en vigueur au 01/04/2019

1- Application

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent de plein droit à la commande des produits, services et prestations de la Chambre de Commerce et d'Industrie métropolitaine et territoriale Nice Côte d'Azur (CCINCA), dont le siège est établi au 20 boulevard Carabacel, CS 11259, 06005 NICE CEDEX 1 (Etablissement Public d'Etat - N°SIREN : 180 600 017 / T. : 04 93 13 73 00 / e-mail : contactCRM@cote-azur.cci.fr).

Elles prévalent sur toutes autres conditions, à l'exception de disposition particulière ou de convention spéciale expressément acceptée par la CCINCA et le Client (dénommés ensemble ci-après les « Parties »).

Les présentes CGV sont disponibles sur demande auprès du Service concerné et jointes au devis ou au bon de commande et à la facture.

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes CGV et les avoir acceptées avant son achat ou la passation de sa commande.

Le fait que la CCINCA ne se prévale pas, à un moment donné, de l'une quelconque des clauses contenues aux présentes conditions générales et/ou d'un manquement par l'autre Partie, ne saurait être interprété comme valant renonciation de sa part à se prévaloir ultérieurement desdites conditions.

2- Commande

L'acceptation par le Client de la proposition de la CCINCA doit se matérialiser par la date et sa signature apposées, notamment, sur le devis, le contrat, le bon de commande ou le bulletin d'inscription dûment renseigné et retourné par tous moyens (courrier, pièce attachée à un courriel, etc.) à la CCINCA. La personne qui signe au nom du Client sera présumée celle habilitée par le Client à signer.

La commande vaut engagement ferme sur la chose et sur le prix et emporte acceptation sans restriction ni réserve des présentes conditions.

3- Modalités d'exécution

La date et le lieu de délivrance des produits, services et prestations commandés sont convenus au préalable et d'un commun accord avec le Client.

4- Moyens de règlement

Les produits, services et prestations délivrés par la CCINCA doivent être réglés au comptant en un seul versement au moyen de l'un des modes de règlement suivants :

- chèque bancaire ou postal libellé au nom de la « Chambre de Commerce et d'Industrie métropolitaine et territoriale Nice Côte d'Azur », suivi du nom du Service ou de l'Etablissement qui délivre le produit ou le service (ex. : Services de la Direction Appui aux Entreprises et Territoires : diagnostic, accompagnement, étude etc.) ;
- virement bancaire ou postal. Pour les virements provenant de l'étranger, le Client est tenu de stipuler « frais à la charge de l'émetteur » (références bancaires CCINCA Service général - BNP Paribas - Côte d'Azur Entreprises : 30004-02816-00010140234-59) ;
- carte bancaire ;
- espèces (euros) dans la limite des montants légaux et selon les modalités qui lui seront précisées.

Le Client désireux d'utiliser les possibilités de règlement ci-dessus est invité à se renseigner.

Les effets de commerce (traites, billet à ordre, lettres de change, ...) ne sont pas acceptés par la CCINCA.

Aucun escompte pour règlement anticipé ne sera accordé.

5- Délais de règlement

Les factures adressées par la CCINCA sont payables dans le délai de trente (30) jours suivant la date d'émission de la facture, sauf délai de paiement expressément accordé par la CCINCA.

6- Sanctions en cas de retard ou non-paiement, recouvrement des factures

En cas de retard ou de non-paiement, outre l'application des intérêts au taux légal, des pénalités de retard sont exigibles le jour suivant la date de règlement prévue ci-dessus (5%), au taux de trois (3) fois le taux d'intérêt légal, sans qu'un rappel soit nécessaire (Art L. 441- 6 du code de commerce). Les pénalités viendront s'ajouter à la clause pénale et/ou à toute autre somme éventuellement contractuellement prévue.

En outre, un tel retard emportera l'annulation immédiate et irréversible de toutes les réductions ou remises de prix éventuellement consenties au Client, de même que la déchéance du terme et la remise du dossier au Service contentieux de la CCINCA qui procédera au recouvrement d'office de l'intégralité du montant de la créance par tout moyen de droit.



Tous les frais inhérents à la procédure de recouvrement seront mis à la charge pleine et entière du débiteur, en sus de l'indemnité pour frais de recouvrement d'un montant forfaitaire légal de quarante (40) euros, due de plein droit par les professionnels sans formalité.

En cas de paiement partiel, l'imputation des sommes se fera en priorité sur :

- les frais de recouvrement,
- les intérêts de retard,
- le principal.

Les règlements dont le recouvrement est assuré par voie contentieuse seront affectés par priorité aux factures les plus anciennes.

La CCINCA se réserve le droit de prononcer la résolution du contrat de plein droit du fait de l'inexécution de l'obligation de payer dans les délais requis, sans sommation, ni formalité.

La CCINCA se réserve le droit d'opposer l'exception d'inexécution à un Client en cas de manquements à ses obligations contractuelles de paiement sauf à ce qu'il procure à la CCINCA des garanties financières fiables ou un règlement comptant.

7- Responsabilité

La CCINCA met en œuvre l'ensemble des moyens nécessaires afin de garantir la validité optimum des services et prestations qu'elle délivre. Elle n'est toutefois tenue qu'à une obligation de moyens.

8- Annulation, Rétractation

En cas d'application de l'article L. 221-18 du code de la consommation (contrats conclus suite au démarchage à distance avec un particulier consommateur au sens du code de la consommation), le client bénéficie d'un délai de rétractation de quatorze (14) jours calendaires révolus à compter de la signature de la commande (devis accepté, bon de commande signé, contrat signé), dans ce cas les sommes éventuellement versées lui seront remboursées sous réserve de prévenir expressément par écrit la CCINCA dans les délais impartis.

Etant rappelé qu'aux termes des articles L. 221-28 et L. 222-9 du code de la consommation, le droit de rétractation ne s'applique pas, notamment :

- pour les contrats de fourniture services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation ;
- et aux contrats exécutés intégralement par les deux parties à la demande expresse du consommateur avant que ce dernier n'exerce son droit de rétractation.

En dehors du cas de rétractation ci-dessus visé, en cas de renonciation, de désistement ou de demande de report à l'initiative du Client avant le début du service/de la prestation les sommes éventuellement versées pourront lui être remboursées totalement ou partiellement sous réserve de prévenir la CCINCA par écrit. A contrario la CCINCA ne saurait supporter les conséquences d'une annulation alors que la prestation a débuté, quel qu'en soit le motif (sauf cas de force majeure telle que définie à l'article 1218 du Code Civil et dûment prouvée). La CCINCA se réserve le droit de facturer jusqu'à 100% du prix à titre de dédit.

Par ailleurs, la CCINCA se réserve le droit de reporter ou d'annuler une prestation si les circonstances l'exigent (ex : nombre minimum d'inscrits à un stage ou une formation insuffisante). Dans ce cas, elle procède au remboursement de la totalité des sommes éventuellement reçues.

9- Inexécution, Résiliation

En cas d'inexécution par l'une des Parties de l'une quelconque de ses obligations, les présentes relations contractuelles peuvent être résiliées de plein droit par l'autre Partie après qu'une mise en demeure de cesser l'infraction, qui pourra être adressée au choix par lettre recommandée ou par messagerie électronique avec accusé de réception, ne soit demeurée infructueuse dans le délai imparti ou/ au plus tard quinze (15) jours après sa réception.

La résiliation objet du présent article intervient sans préjudice des actions que la loi ou le contrat permet aux Parties dans de tels cas, notamment des demandes éventuelles de dommages et intérêts.

10- Droits de propriété intellectuelle

La CCINCA conserve l'ensemble des droits de propriété intellectuelle sur ses documents, ses produits, services et prestations. Toute reproduction, toute rediffusion de tout ou partie des documents ou support est formellement interdite sauf autorisation préalable et expresse de la CCINCA.



11- Protection des données à caractère personnel

Les informations fournies par le Client font l'objet d'un traitement de données dont la finalité est le traitement de sa commande et la gestion de la relation client. La CCINCA (20 bd. Carabacel – CS 11259 – 06005 NICE CEDEX 1, représentée par son Président) est responsable de ce traitement. La non-communication des données par le Client, empêchera la CCINCA de fournir les produits, services et prestations commandés.

Les données concernant le Client sont conservées pendant la durée de traitement de la commande et trois (3) ans après la fin du contrat, de sa dernière commande ou du dernier contact émanant de sa part. En cas d'impayés dans les délais requis, les données peuvent être transmises à toute personne chargée du recouvrement de la/les créance(s) de la CCINCA. Dans le cas où le Client ne remplit pas ses obligations de paiement, ses informations seront conservées tant que la procédure contentieuse sera en cours et que les voies d'exécution ne seront pas épuisées.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » modifiée et au règlement européen sur la protection des données (2016/679) du 27 avril 2016, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des données, de limitation, d'opposition au traitement et d'organisation du sort de ses données post-mortem. L'ensemble de ses droits peut être exercé auprès de la CCINCA à l'adresse postale précitée en indiquant le Service/l'Etablissement concerné, par e-mail : contactCRM@cote-azur.cci.fr, ou en contactant le DPO (DPO@cote-azur.cci.fr). Conformément à la réglementation en vigueur, toute demande doit être signée et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité du Client portant sa signature. Le Client a la possibilité d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle (CNIL).

12- Droit applicable et attribution de compétence

La vente des produits, services et prestations délivrés par la CCINCA est régi par le droit Français. Tout litige y relatif est, de convention expresse entre les Parties, de la compétence exclusive des Tribunaux de Nice, adresse du siège de la CCINCA. Cette disposition est prévue nonobstant pluralité de défenseurs ou appel en garantie et s'applique également en cas de référé.